



Etablissement Accueil du Jeune Enfant
De la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Maison de l'enfant « Au Jardin des Loupiots »

16 rue de Franche Comté

67390 MARCKOLSHEIM

Directrice : Mme Virginie SPIEGEL – Tél : 03 88 74 94 85



FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
A transmettre par courrier ou par mail : pe.marckolsheim@agf67.fr
EXPRESSION DES BESOINS D'ACCUEIL

Nom, prénom de l'enfant : naissance prévue le :

Inscription souhaitée pour le : né(e) le :

Numéro de CAF : Sexe : M F non connu

► Informations relatives à la famille exprimant un besoin d'accueil de son enfant :

PARENTS DE L'ENFANT	Mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Responsable <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Responsable <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse du domicile :		
Tél : Domicile/Portable :		
Courriel :		
Situation familiale :	Couple <input type="checkbox"/> Monoparentale <input type="checkbox"/> Accueil familial <input type="checkbox"/>	

► Informations relatives aux besoins d'accueil exprimés par le(s) parent(s) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
HORAIRES	de.....h.....	de.....h.....	de.....h.....	de.....h.....	de.....h.....
	à.....h.....	à.....h.....	à.....h.....	à.....h.....	à.....h.....

Précisions éventuelles concernant le besoin d'accueil :

Après réception de ce formulaire, votre demande passera devant la commission d'attribution des places et une réponse définitive vous sera donnée
N'hésitez pas à recontacter la directrice par téléphone ou par mail pour plus de renseignements

Date : _____ Signature du parent : _____

Cadre réservé à la direction – date de la demande :

PROCEDURE ATTRIBUTION DES PLACES Maison de l'enfant de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Les demandes d'accueil

Les demandes d'accueil sont formulées directement auprès de la directrice de l'établissement.

Un formulaire d'expression des besoins doit être complété et retourné afin que la demande puisse être enregistrée.

La direction tient compte de la date de réception du formulaire pour l'enregistrement des demandes.

Les critères de priorité pour l'attribution des places

- 1. Appartenance au territoire ou lieu de travail sur le territoire**
- 2. Fratrie : présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure pour l'année en cours**
- 3. Date d'enregistrement de la demande**
- 4. Parents percevant des minima sociaux**
- 5. Famille en insertion professionnelle :** parent bénéficiant d'une formation professionnelle ou parent engagé dans un parcours d'insertion et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA.

L'instruction des demandes d'accueil

L'instruction des demandes d'accueil a lieu lors d'une **session d'attribution des places** :

Date de clôture des demandes :	Période d'instruction des demandes :	Début du contrat d'accueil à compter de :
Mars	Avril-mai	Septembre N

A l'issue de chaque session d'attribution des places une réponse est formulée par courrier ou par téléphone aux familles.

- Suite positive : la famille dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer ou non l'inscription de l'enfant sur la place d'accueil proposée, par retour de courrier. Au-delà de ce délai la place sera réattribuée.
- Suite négative : la famille dispose d'un délai de 15 jours pour notifier à la structure son souhait de maintenir la demande en liste d'attente.
La structure peut également proposer à la famille une inscription en liste « accueil occasionnel » : dans ce cas elle pourra bénéficier d'un accueil de type occasionnel au sein de la structure, en fonction des disponibilités tout au long de l'année.

Des places peuvent être attribuées en cours d'année en dehors des sessions d'attribution des places, selon les disponibilités et les besoins de garde. La gestion de ces attributions se fait sur la base de la liste d'attente.